

Genre du véhicule Chariot de travail	Marque L I E B H E R R	Type A 9 0 1	Fiche d'homologation n° CH 5495 01
---	---------------------------	-----------------	---------------------------------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "A 901" sur plaquette du constructeur à l'avant, à droite sur chariot supérieur
"901" à l'arrière au véhicule
"901 A ..." devant le n° de châssis

Numéro du châssis frappé à l'avant à droite sur chariot supérieur et sur plaquette du constructeur
Signe d'identification du moteur frappé "F 3 L 912" à l'avant sur bloc au-dessous démarreur, plaqu. rivée
Constructeur Hans LIEBHERR, Biberach/Riss (D) Importateur CRANAG AG., Baumaschinen, Rothrist

CHASSIS	Nombre d'essieux 2	Nombre de roues 8	Entraînement s. ttes. roues	MOTEUR	Genre en ligne	Temps 4
Direction	Hydrostat., ZF-Ross	Assistance hydraulique		Marque	D E U T Z	Carbur. D
Frein de service	hydr. l-circ., exp. int., commande pneumat. av. assist.			Type	F 3 L 912	
Frein auxiliaire	air comprimé fr. à ressorts [par air comprimé]			Position	à l'AR, transv.	Nombre cyl. 3
Frein stationn.	exp. int., s. roues AR+	Frein pr. rem.		Alésage	100	Course 120
Transmission	mécanique-hydraulique	Nombre vit. 2 x 2		Cylindr.	2826 cm ³	CV-Impot 14,39
Blocage differ.	-	Crochet rem. AV + AR	Vitesse max. 20 km/h.	CV-puiss.	50,5 (DIN)	à 2500 t/m

CARROSSERIE	Forme	Excavatrice hydraulique	Nombre portes 1	Refroidissement	air
	avec cabine	Toit ouvert -		Bruit	83 dB (A) à 2500 t/m
Nombre de places : Total 1 ; AV - ; milieu - ; AR - ; Places debout -				Amortissement bruit	1 pot échappem ^t 300x230x120 mm H G E A 914

DIMENSIONS	Voie AV 1970 AR 1970
Diam. braquage	G 14,0 DR 14,0
Empattement	2400 / / /
	Dimensions ext. Dimensions int.
Longueur	5520
Largeur	2470
Hauteur	3500
Porte à faux AV 2030	
AR 1090	
lat. -	

Dist. dep. le volant vers l'avant = 3000 mm

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	3100		6100	9200 *
Charge utile	-		-	-
Poids total	3100		6100	9200 *
Garantie fabr.	7500		7500	11250
Dimens. pneus	7,50 - 20	8 PR		**
Charge p. essieu	7640(5,0)		7640(5,0)	**
	de l'ensemble			
Poids maxi remorquable	kg			
***) Sur demande:	8.25-20 10 PR =	9600(5,5)		
	9.00-20 10 PR =	10960(5,75)		

EQUIPEMENTS §)

Equipement électrique 12 V

Feux de route - Avertisseur optique -
 Feux de croisement 2/HELLA K11136 Feux de position 2/sép. K12717
 Feux de gabarit 2/sép. AR, latér. Feux de brouillard -
 Avertisseur 1/air comprimé Niv. sonore 90 (dB/A)
 Essuie-glace 1/électrique Lave-glace -
 Feux arrières 2/sép. K23381 Catadioptr. 2/sép. ULO I E1
 Feux stop 2/sép. K23381 Feux de recul -
 Eclair. plaque contr. - Plaque forme haute/oblongue
 Rétroviseur 1/intér. + 2/extér. Indic. vitesse -
 Indic. direction clign 4/sép. av. témoin s. tableau de bord
 AV jaune latér. - AR jaune
 Avert. clign. oui, av. témoin Lampes de travail /sép. avec
1/cale d'arrêt 370 x 210 x 170 mm §) [témoin

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Chariot de travail
 Marque & type LIEBHERR A 901
 Chassis n° _____ (selon véhicule)
 Homologation n° CH 5495 01
 Forme de la carr. Excavatrice hydraulique
avec cabine
 Places ass. : Total 1 (_____ avant)
 Poids à vide 9200 Carburant D
CV 14,39
 Charge utile - Cylindrée 2826 cm³
 Poids total 9200 Poids de
 l'ensemble _____

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. expertisé = 901 A 678

- +) Dispositif de relâchement d'un réservoir séparé et assuré à l'encontre du frein de service et du frein de stationnement - Disp. de relâchement mécanique pr. frein à ressorts
- *) Expertisé avec pelle de 700 mm de largeur ; d'autres engins de travail doivent être contrôlés lors de l'immatriculation.
- §) Equipement : Hauteur des feux admise pr. raisons techniques ; la cale d'arrêt doit être placée à l'extérieur du vhc.

Inscriptions dans le permis de circulation, page 4 :

- Le chariot supérieur doit être assuré mécaniquement par une broche
- la flèche doit être assurée par un tube d'une longueur de 1450 mm.
- Marquage jaune/noir de chaque côté sur la flèche et à l'arrière à chaque angle
- Dispositif de relâchement du frein à ressorts doit être placé en position normale
- La flèche doit être réglée de telle façon que la distance depuis le volant vers l'avant ne dépasse pas 3000 mm

Lieu et date de l'expertise
Rothrist, 10.3.70

La commission d'expertise